

Date de la convocation : 28 février 2020

Date d'affichage : 10 mars 2020

Nombre de membres

En exercice : 11

Présents : 7

Votants : 8

L'an deux mil vingt,

Le mardi trois mars à dix-neuf heures trente minutes ;

Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LAROYE, Maire, en suite de convocation en date du 28 février 2020 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : M. Jean-Michel LAROYE, M. Eddy ROLIN, Mme Catherine GOEDGEBUER, M. Philippe BLERVAQUE, Mme Marie SAILLY, M. Thierry HENNION, M. Julien NOËL.

Excusés : M. Roland WILLEMS, donnant procuration à M. Jean-Michel LAROYE, Mme Céline ARNOULT DE ALMEIDA.

Absents : M. Christophe COLSON, Mme Sophie ROOSES.

Philippe BLERVAQUE est élu secrétaire de séance.

1. Approbation du procès-verbal de la dernière séance

Le procès-verbal de la séance du 14 janvier 2020 est soumis à l'approbation du Conseil.

Approuvé à l'unanimité

VOTE : Pour : 8 - Abstention : 0 - Contre : 0

2. CCFL. Demande de fonds de concours en vue de la création de trottoirs rue du moulin.

La communauté de communes Flandre Lys propose un fonds de concours d'aide à l'investissement, instauré le 20 juin 2018, (50€ par habitant).

Lors du Conseil municipal du 17 septembre dernier, il a été acté de solliciter ce fonds de concours pour les travaux VRD du cheminement et de la cour de l'école Saint-Exupéry. Le conseil communautaire a validé l'attribution de ce fonds de concours à hauteur de 51950 Euros. 22850 € sont donc encore disponibles dans l'enveloppe de la commune.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de solliciter le solde de ce fonds de concours en vue de la création de trottoirs rue du Moulin. En effet, la rue du Moulin est inscrite dans les rues communales à rénover pour l'année 2020 dans le cadre de la compétence voirie de la CCFL. La communauté de communes ne prend en charge que la bande roulante. La création de trottoirs permettra la mise en sécurité des piétons.

Le montant des travaux est estimé à 78.312 € TTC soit 65.000 € HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- Solliciter l'obtention de ce fonds de concours pour un montant de 22850 €
- Autoriser le maire à signer tout document découlant de cette décision

VOTE : Pour : 8 - Abstention : 0 - Contre : 0

Fait à Haverskerque, le 10 mars 2020

Le Maire,

Jean-Michel Laroye

